

CEPRAVOIX

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

STAGES DE PRATIQUE / ACTIONS DE FORMATION ADHÉSIONS / SERVICE « Structure Plus »

Désignation :

Le **Cepravoix**, association Loi 1901, est un centre régional de ressources dédié aux pratiques vocales et chorales.

Le **Cepravoix** organise des **stages de pratique** (pratique de répertoire, direction de chœur, technique vocale et corporelle...) et des **actions de formation** relevant du cadre réglementé de la formation professionnelle.

Il est convenu de désigner par :

- **Bénéficiaire** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Cepravoix.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Adhérent** : toute personne physique ou morale souscrivant une adhésion à l'association pour l'année civile.
- **OPCO** : les opérateurs de compétences des branches professionnelles collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- **FAF** : les fonds d'assurance formation

Objet :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Cepravoix pour le compte d'un Bénéficiaire.

Le fait de s'inscrire à un programme de formation par tout moyen ou en ligne via la plateforme de réservation weezevent©-ou de passer commande en signant le devis assorti de la mention « *Bon pour accord* » implique l'adhésion entière et sans réserve du Bénéficiaire aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Bénéficiaire, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Bénéficiaire, le cas échéant.

Le Cepravoix se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une demande d'inscription à l'un de ses stages ou formations en regard des prérequis nécessaires à la participation à la formation et l'adéquation de la formation aux besoins du stagiaire.

1. Stages de pratique : conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros « toutes charges comprises ». Le Cepravoix n'est pas assujetti à la TVA conformément à l'article 293B du CGI.

En cas de financement personnel :

Le paiement du prix du stage est à effectuer au moment de l'inscription. A la date de l'événement, le stagiaire devra être à jour de son adhésion individuelle au Cepravoix.

Le paiement du stage s'effectue par l'intermédiaire de la plateforme de réservation et de paiement en ligne weezevent©, par chèque libellé à l'ordre du Cepravoix ou par virement (IBAN transmis sur demande ou mentionné sur la facture). Exceptionnellement, le paiement peut s'effectuer en espèces au siège du Cepravoix ou sur le lieu du stage lors de son démarrage.

Les frais de participation au stage (sauf exception mentionnée dans le descriptif du stage) ne comprennent ni les partitions, ni les frais d'hébergement et de restauration.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné par prélèvement. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage du stage.

Le tarif « Early Bird » est un tarif réduit accessible à tous sans justificatif de l'ouverture de l'inscription à la date spécifiée sur le site internet du Cepravoix et les documents de promotion du stage. Pour les paiements par chèque adressés par courrier, le cachet de la Poste fait foi.

Le tarif réduit étudiant·e·s est réservé aux étudiant·e·s de moins de 25 ans, inscrit·e·s à l'Université l'année du stage. Un justificatif de scolarité doit pouvoir être présenté au CEPRAVOIX.

En cas de financement par l'employeur :

L'inscription s'effectue sur devis accepté, c'est-à-dire signé et portant la mention « Bon pour accord ». Le tarif plein s'applique et le stagiaire doit être à jour de son adhésion au Cepravoix. Le tarif « Early Bird » n'est pas applicable pour les employeurs.

Le paiement du stage est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant et sans escompte.

Le paiement s'effectue au choix par virement (IBAN mentionné sur la facture), par chèque libellé à l'ordre du Cepravoix ou par l'intermédiaire de la plateforme CHORUS PRO.

Il appartient au stagiaire ou au bénéficiaire de contacter le Cepravoix pour l'obtention d'un devis.

Le devis signé comportant la mention « bon pour accord » doit être retourné au Cepravoix afin de garantir une place au sein du stage. La signature du devis implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes conditions. Le devis est valable 1 mois à compter de sa date d'édition.

En cas de prise en charge partielle et de subrogation de paiement par l'employeur du stagiaire, la différence sera directement facturée au stagiaire par le Cepravoix.

2 • Actions de formation relevant du cadre réglementé de la formation professionnelle : conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros « toutes charges comprises ». Le Cepravoix n'est pas assujetti à la TVA conformément à l'article 293B du CGI.

Le prix de la formation est distinct selon que la formation est prise en charge par un financement personnel ou dans le cadre d'un financement par l'employeur du stagiaire, le prescripteur (ex. : Pôle-emploi / AGEFIPH), un OPCO (ex. : Afdas, Uniformation) ou un fonds d'assurance formation (ex. : AGEFICE, FIFPL). Ces tarifs sont indiqués sur le site internet du Cepravoix et les documents de promotion de la formation.

Les frais de participation aux formations (sauf exception mentionnée dans le descriptif du stage) ne comprennent ni les partitions, ni les frais d'hébergement et de restauration.

La procédure d'inscription et les modalités de prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle sont détaillées sur le site internet du Cepravoix.

En cas de financement personnel :

L'inscription implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

Le paiement du prix de la formation s'effectue à l'issue de la formation, par prélèvement automatique ou par chèque, au comptant et sans escompte, à réception de la facture.

Le paiement peut aussi s'effectuer en plusieurs mensualités, sans frais, par prélèvement automatique au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Le certificat de réalisation est adressé au stagiaire à l'issue de la formation.

En cas de financement par l'employeur, le prescripteur, un OPCO ou un fonds d'assurance formation, il appartient au stagiaire :

- D'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation ;
- De (faire) remplir et faire signer le formulaire de renseignement « employeur » pour l'obtention d'un devis ;
- De retourner le devis signé avec la mention « bon pour accord » au Cepravoix afin de garantir une place dans la formation.

La signature du devis assortie de la mention « bon pour accord » implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Le devis est valable 1 mois à compter de sa date d'édition.

Une convention de formation sera établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail.

Le certificat de réalisation est adressé au stagiaire et au bénéficiaire (s'ils sont distincts), à l'issue de la formation afin d'attester du service fait.

Le paiement de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant et sans escompte.

Le paiement s'effectue au choix par virement (IBAN mentionné sur la facture), par chèque libellé à l'ordre du Cepravoix ou par l'intermédiaire de la plateforme CHORUS PRO.

En cas de prise en charge partielle et de subrogation de paiement par l'employeur du stagiaire, le prescripteur, un OPCO ou un fonds d'assurance formation, la différence sera directement facturée au stagiaire par le Cepravoix.

3. Annulation, absence ou interruption d'un stage ou d'une action de formation

Toute inscription implique la participation à l'ensemble du stage ou de la formation. Tout stage ou toute formation commencée est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Bénéficiaire par le Cepravoix.

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'absence ponctuelle ou de départ anticipé du stagiaire.

D'autre part, en cas d'annulation du stage ou de la formation par le Bénéficiaire, non motivée par un cas de force majeure ou par un justificatif médical, le Cepravoix se réserve le droit de facturer au Bénéficiaire des frais d'annulation calculés comme suit :

Si l'annulation intervient (jours fériés et dimanche inclus) :

- dans un délai supérieur à 17 jours avant le premier jour du stage ou de la formation* : aucun frais d'annulation facturés ;
- dans un délai compris entre 11 et 17 jours avant le premier jour du stage ou de la formation* : 50% du coût du stage ou de la formation est dû ;
- dans un délai inférieur à 11 jours avant le premier jour du stage ou de la formation* : 100% du coût du stage ou de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'aucune demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO ou le Fonds d'assurance formation.

** Soit un décompte à partir de la veille du premier jour du stage ou de la formation.*

Par exemple, pour une formation débutant un lundi 15 février :

- si l'annulation nous parvient le mardi 28 janvier, aucun frais d'annulation ne sera facturé. Si le montant a déjà été versé, il sera remboursé en intégralité.
- si l'annulation nous parvient le vendredi 29 janvier, 50% du coût du stage ou de la formation est dû. Si le montant a déjà été versé, 50% seront remboursés.
- si l'annulation nous parvient le jeudi 4 février, 50% du coût du stage ou de la formation est dû. Si le montant a déjà été versé, 50% seront remboursés.
- si l'annulation nous parvient le vendredi 5 février, aucun remboursera ne sera effectué.

Nota bene :

- L'adhésion au Cepravoix requise pour certains événements est non remboursable.
- Toute annulation par le Bénéficiaire doit être dûment justifiée et notifiée par écrit.

Le Cepravoix ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Bénéficiaires ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Cepravoix, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Cepravoix.

En cas d'annulation du stage ou de la prestation de formation de la part du Cepravoix avant leur commencement, le Cepravoix reversera les sommes indûment perçues de ce fait au Bénéficiaire et ce, sans indemnités (article L6354-1 du Code du Travail).

4. Conditions d'ouverture des stages et des actions de formations

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de certains stages ou formations peut être limité. Cet effectif est déterminé en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

L'ouverture d'un stage ou d'une action de formation est soumise à l'atteinte d'un minimum requis d'inscriptions, à la date de clôture d'inscription figurant sur le descriptif ou au maximum 10 jours calendaires avant.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

- Pour les stages, les inscriptions payées tiennent lieu d'admission.
- Pour les actions de formation, le devis (daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ») ou le contrat, ou la convention de formation signés, retournés au Cepravoix, tiennent lieu d'admission.

Les inscriptions sont closes une fois l'effectif maximum atteint, ou une fois la date de clôture des inscriptions passée. Le Cepravoix peut alors proposer au Stagiaire non-admis par manque de place de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant à la date de clôture des inscriptions pour assurer le bon déroulement du stage ou de l'action de formation ou que les conditions pédagogiques ne sont pas effectives, le Cepravoix se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler le stage ou la formation et ce sans indemnités.

En cas d'annulation, le paiement du stage ou de la formation, versé au Cepravoix sera remboursé au Bénéficiaire. En cas de report, il sera proposé au Bénéficiaire que le Cepravoix conserve le paiement en contrepartie d'une inscription à la nouvelle session. En cas du refus du Bénéficiaire, le Cepravoix remboursera les sommes perçues sans indemnité compensatoire et annulera définitivement l'inscription. Rappel : l'adhésion n'est pas remboursable.

Certaines modifications de lieux, de dates et d'horaires peuvent intervenir avant le début de la formation ou en cours d'année, sans que le Cepravoix puisse en être tenu pour responsable.

Les jours, heures, lieux des stages ainsi que les noms des formateurs sont confirmés dans la convocation adressée par mail.

5. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches pédagogiques des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant et/ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

6. Adhésions

Adhésion individuelle :

Cette adhésion se fait à titre personnel (chefs de chœur, choristes, autres...). Elle est valable sur de l'année civile en cours.

Les avantages sont les suivants :

- Accès aux stages et aux rendez-vous en ligne du Cepravoix ;
- Réception de la brochure Saison sous format papier chez vous ;
- Accès à des tarifs réduits aux concerts du « Festival de la Voix de Châteauroux » ;
- Réduction de 30% sur les partitions de la « Collection Cepravoix » éditée chez la Sinfonie d'Orphée (commande sur le site internet lasinfoniedorphée.com) ;
- Une voix délibérative lors de l'Assemblée générale du Cepravoix

Adhésion Structure :

Cette adhésion se fait au titre de votre structure (adhésion du chœur ou adhésion d'une personne morale comme par exemple une école de musique ou autre association).

Elle est valable sur de l'année civile en cours.

Les avantages sont les suivants :

- Avantages de l'adhésion individuelle auxquels s'ajoute un accès aux dispositifs « Coup de Chœur » et « Coup de pouce ».

7. Service « Structure Plus »

Ce service propose aux associations chorales de la Région Centre-Val de Loire adhérentes du Cepravoix de bénéficier d'un service de conseils administratifs. Il s'exerce sur l'année civile en cours.

Les avantages sont les suivants :

- Avantages de l'adhésion Structure auxquels s'ajoutent :
 - Un entretien « diagnostic » gratuit d'environ 30 à 45 minutes : *un accompagnement « sur-mesure » payant pourra vous être proposé selon vos besoins. Celui-ci vous sera facturé sur acceptation d'un devis* ;
 - La possibilité d'adhérer à Héxopée, le syndicat de la convention collective nationale Éclat, à un tarif préférentiel.
La procédure est la suivante : aller sur le site internet hexopee.org, rubrique adhésion et répondre « oui » à la question « Êtes-vous adhérent à une fédération/tête de réseau ? ».

8. Confidentialité et communication

Le Cepravoix, le Bénéficiaire et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le Cepravoix au Bénéficiaire.

Le Cepravoix s'engage à ne pas communiquer à des tiers, autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Bénéficiaire, y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Bénéficiaire accepte d'être cité par le Cepravoix comme client de ses formations. A cet effet, le Bénéficiaire autorise le Cepravoix à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

9. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les traitements des données personnelles des Bénéficiaires, Stagiaires ou Adhérents effectuées par le Cepravoix s'appuient sur les principes fondamentaux suivants :

- Les traitements sont licites, loyaux et transparents
- Les finalités de chaque traitement sont déterminées, explicites et légitimes
- Les données collectées sont proportionnelles à la finalité du traitement
- Les données collectées font l'objet de mesures de sécurité organisationnelles et techniques.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, le Bénéficiaire dispose des droits suivants :

- Droit d'accès (article 15 RGPD), de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complément de ses données ;
- Droit d'effacement de ses données à caractère personnel (article 17 RGPD), lorsqu'elles sont inexactes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- Droit de retirer à tout moment son consentement (article 13-2c RGPD) ;
- Droit à la limitation du traitement de ses données (article 18 RGPD) ;
- Droit d'opposition au traitement de ses données (article 21 RGPD) (en savoir plus) ;
- Droit à la portabilité des données fournies, lorsque ses données font l'objet de traitements automatisés fondés sur votre consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD) ;

Notre [politique de traitement des données personnelles](#) est consultable sur notre site : www.cepravoix.fr.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et en application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel, pour l'ensemble des informations communiquées, pour toute réclamation concernant l'exercice de ses droits, le Bénéficiaire, le Stagiaire ou l'Adhérent peut adresser un courriel à communication@cepravoix.fr, appeler au : 02 47 50 70 02 ou s'adresser à la CNIL, www.cnil.fr.

Le Client peut également adresser une plainte ou une demande auprès de la CNIL, l'autorité compétente à l'adresse suivante : [https://www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

10. Réclamation, droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

En cas de réclamation, veuillez formuler votre demande écrite par e-mail à l'adresse : formation@cepravoix.fr

En cas de litige survenant entre le Bénéficiaire et le Cepravoix à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Tours.

Consulter les documents qui encadrent l'activité du Cepravoix

- [Politique de confidentialité](#)
- [Conditions générales de vente](#)

- [Règlement intérieur](#)
- [Livret accueil stagiaire](#)
- [Violence, harcèlement, discrimination... Notre démarche](#)

© CEPRAVOIX • AOÛT 2025 • Reproduction interdite.

CEPRAVOIX

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

OUVRAGES

1. Préambule

Les livres proposés par le Cepravoix sont en vente sur son site internet www.cepravoix.fr.

En effectuant une opération d'achat d'un ouvrage du Cepravoix, le Client déclare accepter les présentes conditions générales de vente.

2. Tarifs

Les prix sont affichés en euros.

Comme la loi n° 81-766 du 10 août 1981 (loi Lang) l'y oblige, le Cepravoix fixe un prix unique de vente au public des livres édités et distribués par ses soins.

Les prix communiqués aux clients sont des prix de vente TTC. Ces prix peuvent être éventuellement soumis à des changements qui feront l'objet d'une communication – notamment par le biais du site internet du Cepravoix. Aucun écart de prix ne pourra être opposé au Cepravoix.

3. Remise

Aucune remise ne sera appliquée pour les clients particuliers.

4. Enlèvement et expédition des commandes

Les marchandises facturées par Cepravoix au client sont réputées être vendues aux conditions "départ" du Cepravoix. Elles sont donc propriété de l'acheteur dès leur enlèvement ou expédition. Les marchandises voyagent aux risques et périls du client. Les commandes peuvent être retirées par le client directement au siège du Cepravoix. Le client devra en avertir préalablement le Cepravoix et prendre rendez-vous pour l'enlèvement des marchandises.

Par défaut, et en fonction du nombre d'exemplaire commandé, le Cepravoix utilise les services « Lettre suivie ou Colissimo » proposés par La Poste : ce service permet la traçabilité des commandes en temps réel. Les délais de livraison constatés sont de 48 heures en France, de 3 à 7 jours dans le reste du monde.

Les tarifs « Lettre suivie et Colissimo » sont fixés par La Poste et peuvent changer à tout moment. Les frais de port sont intégralement refacturés au client.

Toute marchandise endommagée ou erreur de livraison devra être signalée par le client au Cepravoix, dans les 7 jours suivant la réception. Le client fera également toutes les réserves d'usage auprès du transporteur au moment de la livraison.

5. Retours

Seuls les ouvrages défectueux pourront être retournés au Cepravoix. Les commandes sont fermes et ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

6. Attribution de juridiction

Tous différends découlant de l'interprétation des présentes conditions générales de vente ainsi que leurs suites seront tranchés par le Tribunal de commerce de Tours.

7. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les traitements des données personnelles des Clients effectuées par le Cepravoix s'appuient sur les principes fondamentaux suivants :

- Les traitements sont licites, loyaux et transparents
- Les finalités de chaque traitement sont déterminées, explicites et légitimes
- Les données collectées sont proportionnelles à la finalité du traitement
- Les données collectées font l'objet de mesures de sécurité organisationnelles et techniques.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, le Client dispose des droits suivants :

- Droit d'accès (article 15 RGPD), de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complément de ses données ;
- Droit d'effacement de ses données à caractère personnel (article 17 RGPD), lorsqu'elles sont inexactes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;

- Droit de retirer à tout moment son consentement (article 13-2c RGPD) ;
- Droit à la limitation du traitement de ses données (article 18 RGPD) ;
- Droit d'opposition au traitement de ses données (article 21 RGPD) (en savoir plus) ;
- Droit à la portabilité des données fournies, lorsque ses données font l'objet de traitements automatisés fondés sur votre consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD) ;

Notre [politique de traitement des données personnelles](#) est consultable sur notre site : www.cepravoix.fr.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et en application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel, pour l'ensemble des informations communiquées, pour toute réclamation concernant l'exercice de ses droits, le client peut adresser un courriel à communication@cepravoix.fr, appeler au : 02 47 50 70 02 ou s'adresser à la CNIL, www.cnil.fr.

Le Client peut également adresser une plainte ou une demande auprès de la CNIL, l'autorité compétente à l'adresse suivante : [https://www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

8. Réclamation, droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

En cas de réclamation, vous pouvez adresser un mail à administration@cepravoix.fr

En cas de litige survenant entre le client et le Cepravoix à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Tours.

© CEPRAVOIX • AOUT 2025 • Reproduction interdite.